

Compte rendu du CTL de repli « Emploi » du 05/01/2016

Avant d'aborder les différents points de ce CTL, les élus de **F.O.-DGFIP 73** vous présentent M le Président, ainsi qu'à l'ensemble de la parité administrative et l'ensemble des Elus et Représentants du Personnel leurs meilleurs vœux pour cette année 2016 dans un contexte qu'ils souhaitent plus constructif et plus respectueux du Dialogue Social.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

F.O.-DGFIP 73 vous l'affirme :

Vous n'avez pas le pouvoir ni de modifier le calendrier, ni la volumétrie du présent plan de suppression d'emploi. Pourquoi toute cette mise en scène ? Souhaitez-vous vraiment siéger deux fois plus souvent en CTL ? De plus, auparavant, seuls des points soumis au vote des représentants du personnel figuraient à l'ordre du jour des comités techniques.

Aujourd'hui, ces points sont le plus souvent «pour information». Qu'y a-t-il de «technique» dans cet exercice ? F.O.-DGFIP 73 siège en CTL pour y représenter tous les collègues du département et défendre leurs intérêts dans la tourmente de la fusion, des réformes incessantes et des contraintes budgétaires insupportables. Pas pour que vous nous donniez lecture du dernier « e-FiP ».

Répetons le, "depuis la fusion, le dialogue social est manifestement devenu un exercice obligé pour l'Administration. Il vous faut recueillir notre avis comme une caution. Un tel dialogue social, traité comme une obligation réglementaire, reste trop souvent convenu et superficiel. Les organisations syndicales, si elles sont poliment et longuement écoutées, ont rarement l'impression d'être entendues.

Pour les élus F.O.-DGFIP 73, il ne faut pas confondre quantité et qualité. Nous considérons que la qualité du dialogue social ne se mesure pas au nombre de réunions convoquées sous des formes diverses, mais à la manière dont il est mené que ce soit dans son contenu ou dans sa méthode.

F.O.-DGFIP 73 a tenu à marquer son désaccord total avec cette nouvelle saignée d'emploi en ne siégeant pas à la première convocation du CTL. Pour autant, notre section n'oublie pas qu'elle représente des agents et il est indispensable d'être présent pour eux lors de ce CTL de repli.

Concernant ce comité «Emplois», F.O.-DGFIP 73 constate paradoxalement que ce sont les mêmes qui s'émeuvent des plans sociaux dans le privé en affichant la lutte contre le chômage comme une priorité et qui suppriment allègrement des milliers d'emplois de fonctionnaires chaque année depuis une décennie.

Cette année, il y aura 16 suppressions d'emplois en Savoie ce qui est le plan le plus important depuis 2012. Il s'agit bien là d'une accélération dans cette course folle qui nous mènera droit dans le mur.

Loin d'une démarche stratégique, il s'agit d'une démarche suicidaire, mortifère pour le Service Public. La DGFIP 73 aura finalement perdu près de 100 emplois depuis la fusion pour ne pas dire la confusion.

Cette logique du pire qui n'en finit pas, démotive les agents. Elle s'ajoute à la raréfaction programmée des mutations (Suppression du mouvement complémentaire au 1er Mars 2016), à la restriction des promotions internes, à la multiplication des freins sur les déroulements de carrières, à la perte de perspectives professionnelles.

Elle est amplifiée par l'industrialisation des tâches (nous sommes bien placés pour le savoir...). Les agents ne sont pas des robots mais des êtres humains consciencieux, curieux, volontaires.

Elle se nourrit du sentiment toujours plus vif que le travail ne peut plus être bien fait, qu'il faut en laisser ici pour prioriser là, que l'argent public peut être dépensé sans contrôle, que les lettres de rappel partent même si les usagers ont payé, que les contrôles sont fonction des enjeux, que la sécurité juridique de nos réponses est un luxe trop onéreux pour notre direction, que l'accueil du public devient un fardeau, que la formation continue vide davantage les services qu'elle ne les renforce.

Elle s'inscrit dans un contexte de forte dégradation des conditions de travail, en lien direct avec la baisse continue du budget directionnel de fonctionnement, que rien ne justifie.

Elle est exacerbée par les difficultés des personnels à accéder et à faire valoir leurs droits, car plus rien n'est simple à la DGFIP aujourd'hui. Faire une demande de mutation, exercer son droit de recours de l'évaluation professionnelle, obtenir le remboursement de ses frais de déplacement, s'inscrire à une formation ou à un concours, être informé en amont de son départ à la retraite, se situer dans son déroulement de carrière, trouver une information, ...rien ne se fait sans mettre en route une usine à gaz, sans lire attentivement les masses de mails contenant des liens vers des notes dont nul ne sait avec certitude s'il est vraiment concerné ou pas...

Plus rien n'est simple et tout devient source de stress.

Elle est rendue insoutenable par la baisse continue du pouvoir d'achat, le gel interminable du point d'indice, l'augmentation des cotisations retraite, la gestion lamentable de la fusion des régimes indemnitaires qui se traduit par des pertes injustifiables pour beaucoup trop d'entre nous.

Pour toutes ces raisons, FO condamne les manoeuvres de la Direction Générale, qui continue de saigner les services et va procéder ensuite à la concentration et à la spécialisation du réseau.

Tout ceci se fait dans le droit fil de la démarche stratégique, mais aux dépens de tous les personnels.

F.O.-DGFIP 73 exige l'arrêt immédiat de la démarche stratégique,

F.O.-DGFIP 73 revendique des carrières attractives, des droits accessibles et renforcés, des conditions de travail dignes.

ORDRE DU JOUR :

1-Dossier emplois 2016.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder, en particulier, la situation des emplois dans le département de la Savoie suite à la traduction du « PLF 2016 ».

En raison des suppressions d'emplois répétées et aujourd'hui accélérées, nous aurions souhaité que ce sujet soit le **seul abordé** lors de ce CTL.

Les documents de travail fournis concrétisent les suppressions mais ne les rendent pas pour autant intelligibles.

En effet, la traduction de ces documents ne nous a pas permis de comprendre ce qui a conduit à faire le choix des suppressions d'emplois dans chaque structure visées (sauf pour les cadres A et A+).

Cette incompréhension découle essentiellement de l'absence de motivation du choix des postes pour lesquels les suppressions ont été décidées.

Comprendre ne nous aurait en aucun cas conduit à accepter le principe des suppressions ni de leur localisation.

Comprendre nous aurait permis d'apporter un avis contradictoire aux choix ainsi imposés.

La Savoie se voit donc amputée de 16 nouveaux emplois qui s'ajoutent aux 88 suppressions intervenues depuis la fusion de 2009. Il faut souligner qu'en moyenne, ce sont 21 emplois par département qui disparaissent.

Sans doute, la DG veillera à ce que la Savoie améliore sa capacité à détruire des emplois !!!

La suppression de 16 emplois correspond à la disparition d'un poste de la taille de la F.I de Chambéry.

Ce n'est pas rien !!!

F.O.-DGFIP 73 sera attentif à ce que les petits postes du département (Albens, Grèsy sur Isère, Ugine, Bozel, la Chambre, Aiguebelle...) ne soient sacrifiés par les abus délirants de la Démarche Stratégique triennale ou pas !!!

Il est en de même pour les postes plus importants dont les effectifs maigrissent à vue d'oeil,

Si le projet de budget 2016 prévoit une création nette de 8 293 ETP dans la Fonction Publique d'État, le ministère des Finances et des Comptes Publics subira une réduction de 2 548 ETP sur les 3 939 qui seront effectivement supprimés, soit près de 65 % des emplois supprimés.

Pour la DGFIP, (110 066 ETP au 31 décembre 2015, soit environ 6 % des effectifs de la Fonction Publique d'État), ce sera une nouvelle saignée de 2 130 ETP, soit plus de 54 % des ETP supprimés dans l'ensemble des ministères.

F.O.-DGFIP 73 condamne cette politique d'allocation des emplois qui met à mal le service public financier et fiscal et dont l'origine se trouve dans la non-reconnaissance du caractère prioritaire des missions de la DGFIP.

Elle est en outre aggravée par la permanente exemplarité que veulent démontrer les ministères financiers. Au-delà, c'est le double langage ministériel sur la reconnaissance des agents des Finances Publiques et de leurs missions qu'il faut juger à l'aune de cette politique budgétaire.

Rappelons, enfin que ces emplois seront détruits dans une logique de dégradation des conditions de travail, de burn-out et de gel du point d'indice.

- **Force Ouvrière DGFIP 73 vote contre ces suppressions d'emplois.**
- **La CFTC-UNSA vote contre ces suppressions d'emplois**

2- Informations sur les aménagements immobiliers des services de direction de la DDFIP.

F.O.-DGFIP 73 aimerait qu'en termes de travaux, le local syndical de l'ensemble des OS bénéficie également d'aménagement. Ceci est d'autant plus facile que les aménagements immobiliers prévus concernent des bureaux mitoyens au local syndical.

Nous espérons que les travaux demandés en termes d'insonorisation ne conduisent pas à un dialogue de sourd...

Cette demande insistante de **F.O.-DGFIP 73** au profit de l'ensemble des OS sera validée d'après M le Président du CTL dans l'année 2016.

Le problème de l'insonorisation soulevé par les OS fait ricochet et permet d'évoquer un phénomène semblable pour le bureau 214 dédié au Contrôle Fiscal.

Pour ce bureau, des travaux seront également entrepris dans l'année.

3- Information sur la réorganisation de la mission juridictionnelle pour le traitement du contentieux devant les juridictions de l'ordre judiciaire.

Selon la DGFIP, « la réorganisation ne modifierait pas les pratiques professionnelles actuelles de la mission juridictionnelle. Elle viserait à regrouper les compétences au sein d'une équipe spécialisée afin de renforcer l'expertise juridique des rédacteurs et d'accroître l'efficacité de la DGFIP dans la défense des intérêts de l'État. »

F.O.-DGFIP 73 reste opposé à la centralisation des missions au détriment des services territoriaux. Cette centralisation de la mission juridictionnelle, comme de tant d'autres à la DGFIP, n'est que l'application pure et dure de la démarche stratégique initiée à la DGFIP depuis juillet 2013.

Nous ne sommes pas étonnés, par contre, de constater, une fois de plus, qu'une expérimentation est forcément couronnée de succès !

Nous avons aussi trouvé précipitée la mise en place de ces pôles au 1er Septembre 2016 après une expérimentation sur deux seules DRFIP.

F.O.-DGFIP a demandé l'élargissement de l'expérimentation à de nouvelles directions (4 à 6 pôles nouveaux), notamment ayant un tissu économique différent (touristique ou maritime par exemple).

Votre document de travail ne retrace pas le nombre de dossiers par an demandé aux rédacteurs, F.O.-DGFIP espère qu'il ne sera pas dangereusement surestimé, pouvant devenir contre-productif et générer une détérioration des conditions de vie au travail.

4- Questions diverses.

F.O.-DGFIP 73 tire la sonnette d'alarme sur les risques psycho-sociaux rencontrés notamment à la Trésorerie de La Rochette. La Direction Locale nous répond que l'équipe de remplacement a été mobilisée sur La Rochette mais qu'aucune autre marge de manœuvre n'est dégagée à ce jour. La solution toute trouvée est la dématérialisation et l'incitation au public d'utiliser le numérique.

F.O.-DGFIP 73 s'étonne d'une telle réponse.

Les tâches sont très lourdes à La Rochette et l'attente émane aussi des ordonnateurs. La complexité et la technicité des dossiers abordés, l'importance des enjeux nécessite des échanges humains constants et multiples. C'est cette plus value-humaine qui rend les agents fiers d'exprimer leurs compétences et les met en valeur.

Comme, nous le disions en déclaration liminaire, l'argent public peut être dépensé sans contrôle. Le CHD serait-il l'ancêtre préhistorique de la Démarche Stratégique ?

Cette politique d'assèchement des Services Publics n'a date pas d'aujourd'hui et nous le répétons inlassablement. Tout ne peut pas être réglé par le robot PEPPER...

F.O.-DGFIP 73 s'interroge quant au choix de maintenir St Jean de Maurienne.

Dans son nouvel ADN, le PCRП doit être dédié au contrôle. Or, les agents du pôle de St Jean de Maurienne sont amenés à faire des tâches de gestion en plus du contrôle. Il semble que ce détail n'est pas anodin.

Le Président nous confirme qu'il conserve le site de St Jean.

F.O.-DGFIP 73 suivra ce dossier de très près et se réjouit cette confirmation.

Le projet PCRП a fait l'objet de différents groupes de travail.

F.O.-DGFIP 73 rappelle que les groupes de travail sont informels. et surtout qu'ils sont, en réalité, des « chambres d'enregistrement »

Dans un contexte normal, les groupes de travail devraient permettre aux organisations syndicales de débattre et de proposer des solutions autres que celles déjà entérinées par la direction. Les groupes de travail ne doivent pas être l'occasion de punir ceux qui y participent en les plaçant dans des sièges éjectables dès lors qu'ils contrarient les plans de la direction.

Bien évidemment, la participation de **F.O.-DGFIP 73** reste conditionnée à la reprise du dialogue social.

Malheureusement, ce dialogue est un monologue

Nous le déplorons, à tous les niveaux, y compris, localement :

- A plusieurs reprises les documents préparatoires ont été transmis le plus tard possible en jouant avec les limites réglementaires. De telles méthodes empêchent un débat contradictoire en CTL donc le débat et le Dialogue.
- De grosses anomalies de transcription ont été constatées sur le PV relatif au CTL du 1/12/2015 (Absence de propos ou interventions tronquées). La déclaration liminaire de **F.O.-DGFIP 73** n'a même pas été reprise. Elle a fait l'objet d'un simple résumé !!!

Le 18/11/2015, FO DGFIP 73, a demandé à la direction de revoir sa transcription.

A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

- L'ordre du jour des CTL contient de plus en plus de point non soumis au vote. A quoi bon prôner le Dialogue social quand notre avis devient purement accessoire ?

En guise de conclusion, bienvenue à Madame LAMETERY !!!

F.O.-DGFIP 73 n'a pas pu résister à interroger le Président sur la venue du nouvel AFIP. Il s'agit de Mme Annie LAMETERY. Nous l'avons questionné sur le contenu de sa future mission mais il est resté vague alors que quelques heures auparavant une présentation sur Ulysse 73 semblait décrire son futur carnet de route. Nous savons désormais qu'il s'agit de la personne assise à sa gauche puisqu'elle a pris la parole au tout dernier moment.

Mme LAMETERY est une des premières victimes collatérales de l'inter-régionalisation.

Gageons que les volcans d'Auvergne ne lui manqueront pas et qu'elle saura apprécier un relief plus accidenté en ces temps de déréglementation. Il est vrai que le point culminant de la Savoie est la Grande Casse. Nous espérons que sa venue nous évitera de subir la Grande Casse Sociale !!!